

LICENCE EN DROIT – 1^{er} NIVEAU
PARCOURS DROIT ET LANGUE ANGLAISE
PARCOURS DROIT ET MONDE HISPANIQUE
LICENCE ECO-DROIT – 1^{er} NIVEAU
GROUPE DE COURS N° V

DROIT CONSTITUTIONNEL

Matière ayant donné lieu à travaux dirigés
(Cours de Mme MASTOR)

LUNDI 21 MAI 2012

de 8h30 à 11h30

Commentez l'article 20 de la Constitution Française du 4 octobre 1958 :

« Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50. »

(AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE)